

Formations

Catalogue 2010



Contenu du catalogue

- Les 3 cycles de formation proposés
 - Cycle A. Piloter
 - Cycle B. Evaluer
 - Cycle C. Accompagner
- Les formations sur mesure
- Informations pratiques
 - Bulletin d'inscription
 - Conditions générales de vente

Notre approche de la formation

Pluricité accompagne et vient en appui des acteurs publics pour les aider à concevoir, mettre en œuvre et évaluer leurs stratégies, programmes, dispositifs et actions. Outre nos missions d'évaluation, notre société se distingue par sa volonté de transmettre ses compétences en matière de conduite, de conception, de suivi et d'évaluation des projets, notamment auprès des financeurs, pour leur permettre d'offrir davantage de lisibilité sur les résultats obtenus, de prendre du recul sur les pratiques, d'améliorer la qualité des actions menées.

Nos formateurs sont des consultants de Pluricité et des praticiens de la conception et de l'évaluation des politiques et programmes publics mais également des professionnels du conseil et de l'accompagnement d'acteurs de terrain.

A ce jour, notre société a formé des centaines d'élus et de techniciens issus d'administrations (Préfectures, Directions Régionales du Travail, chefs de projets du Ministère des Affaires Etrangères, etc.), collectivités (Conseils Généraux et Régionaux, agglomérations, communes...) et associations (ESS, SIAE, centres sociaux, associations de prévention, services médico-sociaux, bailleurs, etc.).

Les séminaires de formation proposés par Pluricité combinent des phases d'exposés théoriques (séquence), des travaux pratiques (atelier) et des phases d'échanges (utilisation du vote électronique, Metaplan...) qui donnent un caractère participatif et concret aux séminaires.

De manière systématique, **nos formations comprennent une phase amont et une phase aval :**

- **AVANT :** Deux semaines avant la formation sont envoyés aux participants : un court questionnaire sur les attentes, pour nous permettre de préparer au mieux la formation, et quelques fiches pédagogiques pour permettre aux futurs participants de rentrer doucement dans la « matière ».

- **APRES :**

- ◇ Suite à la formation, nous mettons à disposition un forum Internet pour permettre des échanges entre participants et formateurs sous forme de questions/réponses.

- ◇ Trois mois après la formation nous transmettons un court questionnaire pour mesurer, de manière partagée, les apports et « effets » de la formation dans les pratiques des participants.

Enfin, **nous mettons systématiquement à disposition des participants un dossier pédagogique à l'issue des séminaires.**

... Collectivités Cycles de formation Associations ...

Cycle A. Piloter

Module A1. Mettre en place un dialogue de gestion

Date : 12 et 13 octobre
Formateur : Thibaut DESJONQUERES

Module A2. Développer une démarche d'auto-évaluation

Date : 4 et 5 novembre
Formateur : Thibaut DESJONQUERES

Module A3. Anticiper l'évaluation des financeurs

Date : 28 et 29 octobre
Formateur : Nicolas SUBILEAU

Cycle B. Evaluer

Module B1. M'initier aux outils et méthodes d'évaluation

Date : 18 et 19 octobre
Formateur : Nicolas SUBILEAU

Module B2. Ecouter mon environnement grâce aux techniques d'enquête

Date : 14 et 15 octobre
Formateur : AÏR DE SAINT ALBIN

Module B3. Evaluer et valoriser l'utilité sociale des structures d'économie sociale et solidaire

Date : 18 et 19 novembre
Formateur : Paul GARCIA

Cycle C. Accompagner

Module C1. Mobiliser les clauses sociales dans les marchés publics

Date : 7 et 8 octobre
Formateur : Paul GARCIA

Module C2. Intégrer des personnes en insertion dans ma collectivité

Date : 25 octobre
Formateur : Pierre GROUSSON

Module C3. Répondre à un appel à projets

Date : 15 et 16 novembre
Formateur : Pierre GROUSSON

Module A1. Mettre en place un dialogue de gestion avec les associations de mon territoire

Les associations ont un rôle de premier plan au sein des politiques publiques territoriales. Elles sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre des projets de territoire et sont des interlocuteurs et partenaires incontournables des décideurs locaux avec lesquels elles établissent des liens nombreux et complexes.

Parallèlement, l'usage de l'externalisation, opération qui consiste à confier à un prestataire extérieur spécialisé, la responsabilité de la mise en œuvre d'un ensemble de tâches et de projets, tend à s'accroître dans la conduite des politiques publiques territoriales. Dans bien des domaines, le « faire-faire » et le recours aux contrats de prestations de services se développent. Cette évolution implique de facto la nécessité d'un **pilotage stratégique et opérationnel de la relation pouvoirs publics et partenaires associatifs**.

C'est dans ce contexte que les services de l'Etat et des Collectivités territoriales doivent entrer de plain pied dans une réflexion sur leurs **méthodes de management externe**, en vue de construire des **modes de gestion plus efficaces**, afin d'**organiser, manager et piloter la performance des associations** avec qui elles tissent des partenariats ponctuels ou pérennes.

Objectifs

- Développer une stratégie de recours aux associations
- Bâtir un partenariat renouvelé entre pouvoirs publics et opérateurs partenaires
- Arbitrer entre les différents types de « modalités de partenariat » envisageables
- Contribuer à la consolidation et à l'enrichissement des relations entre donneurs d'ordre et associations.
- Dépasser la simple démarche classique de contrôle de régularité pour mettre en place une véritable démarche d'évaluation partagée qui s'intéresse avant tout au contenu, aux résultats et aux effets de l'action

Programme

- **Première journée** : Les fondamentaux
 - Elaboration et définition d'une « stratégie associative »
 - Formulation et co-construction d'une commande
 - Formalisation opérationnelle du partenariat pouvoir public et association
- **Seconde journée** : Zoom sur des points-clefs de la formalisation du partenariat
 - Déclinaison des objectifs, des moyens et des modes de pilotage
 - Lancement et mise en œuvre de la contractualisation
 - Pilotage, suivi et évaluation d'une convention et/ou d'un contrat

Pour qui ?

Élus, cadres et responsables de services (Etat, Collectivités territoriales et Etablissements publics) ayant recours au secteur associatif dans la mise en œuvre de politiques

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Thibaut DESJONQUERES – Directeur du cabinet Pluricité et enseignant au Master « Suivi et Evaluation des Politiques Publiques » à l'IEP de Lyon.
- **Date et lieu** : 12 et 13 octobre 2010 à Lyon
- **Prix** : 650 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module A2. Initier puis développer une démarche d'autoévaluation

Les pouvoirs publics incitent aujourd'hui les services, les opérateurs et les partenaires à inscrire l'évaluation comme un moment systématique de la mise en œuvre de l'action publique. De plus en plus souvent, elle est réalisée en interne, car moins coûteuse, plus appropriée, plus porteuse de changements, moins crispante, etc. L'autoévaluation consiste à **mettre en œuvre un processus permanent et continu d'évaluation de l'action par les acteurs eux-mêmes**, ceux qui « gouvernent », ceux qui « participent », ceux qui « animent ».

Elle permet, par une analyse partagée des pratiques de chacun, de **mieux fédérer et valoriser les complémentarités entre les partenaires et créer les conditions d'une coopération efficace** au service du développement des projets locaux. Elle vise à produire de la connaissance, à apprécier la valeur ajoutée du projet et à aider les décideurs à en améliorer les effets.

La **pratique de l'auto-évaluation demande des compétences spécifiques**, notamment pour analyser les effets de l'action publique et pour tenir compte des attentes des acteurs sociaux, toujours plurielles, voire contradictoires. Cette formation est un outil au service des acteurs qui souhaitent initier voir étendre une démarche partagée d'auto-évaluation de leur action, en la positionnant comme démarche de progrès.

Objectifs

- Impulser une démarche d'auto-évaluation
- Rédiger la commande d'auto-évaluation
- Définir les règles du jeu du pilotage et de la participation à l'auto-évaluation
- Maîtriser les outils les plus adaptés à l'auto-évaluation : tableau de bord, SWOT, analyse multicritères, étalonnage, analyse consensus-dissensus
- Formuler un jugement partagé, gérer les conflits
- Communiquer, diffuser, valoriser la démarche et les résultats

Programme

- **Première journée** : Le lancement de l'auto-évaluation
 - Principes clés de l'auto-évaluation
 - Pourquoi ? Comment ? Quand ? Qui ?
 - Les étapes clés de l'auto-évaluation
 - Le cahier des charges
 - Articuler le suivi « classique » et l'auto-évaluation
- **Seconde journée** : La conduite de l'auto-évaluation
 - Les critères de jugement et les indicateurs
 - Structurer, collecter, analyser, juger : la « boîte à outils » de l'auto-évaluation
 - L'après-évaluation : synthèse, diffusion

Pour qui ?

- Élus, cadres et responsables de services (Etat, Collectivités territoriales et Etablissements publics) ayant recours au secteur associatif dans la mise en œuvre de politiques.
- Responsables associatifs ou de réseaux associatifs : direction, bureau, comité d'administration

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Thibaut DESJONQUERES – Directeur du cabinet Pluricité et enseignant au Master « Suivi et Evaluation des Politiques Publiques » à l'IEP de Lyon.
- **Date et lieu** : 4 et 5 novembre 2010 à Lyon
- **Prix** : 650 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module A3. Anticiper l'évaluation des financeurs

Les administrations et collectivités territoriales incitent aujourd'hui fortement leurs opérateurs à **inscrire l'évaluation comme un moment clef de la mise en œuvre de leurs projets**.

Pour les associations qui perçoivent des financements (publics ou privés) pour réaliser des projets ou pour contribuer à leur (bon) fonctionnement, **il est impératif de rendre des comptes précis sur les réalisations et les résultats de leurs projets au regard des attendus**. Ce qui se traduit par un travail systématique, significatif et souvent perturbant de « remplissage » de fiches-bilan, toutes différentes, toutes plus ou moins complexes et détaillées, en fonction de chacun des financeurs.

Il s'agit donc pour ces associations **d'anticiper le moment de l'évaluation et de mettre en place des méthodes de suivi de leurs actions**, qui permettent, à tout moment, de produire des informations et analyses consolidées, co-construites, pertinentes, afin de rendre des comptes de l'utilisation des financements et d'offrir de la lisibilité sur l'efficacité de leurs projets.

Objectifs

- Renforcer la cohérence des projets, mieux articuler les finalités, les objectifs et les projets de l'association.
- Dépasser la simple démarche classique de contrôle de régularité pour mettre en place une véritable démarche d'évaluation qui s'intéresse avant tout au contenu, aux résultats et aux effets de vos projets
- Choisir et activer les outils clefs de suivi-évaluation des actions
- Savoir décrire, analyser, juger la pertinence, l'efficacité et l'efficience de vos projets
- Valoriser la démarche d'évaluation auprès de vos financeurs et partenaires

Programme

- **Première journée** : Anticiper l'évaluation
 - Mieux définir les projets et la place de l'évaluation dans ces projets
 - Mieux choisir les critères et les indicateurs de suivi pour chacun des projets
 - Recueillir les données et informations clefs à travers l'application d'outils simples
 - Positionner le suivi et l'évaluation comme démarche de progrès et de management
- **Seconde journée** : Réaliser l'évaluation
 - Définir les rôles dans l'association (CA, bureau, équipe...)
 - Structurer un rapport d'évaluation, de bilan ou d'activité
 - Aller plus loin : impliquer les partenaires

Pour qui ?

Responsables associatifs ou de réseaux associatifs : direction, bureau, comité d'administration

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Nicolas SUBILEAU – Consultant Pluricité et enseignant au Master « Suivi et Evaluation des Politiques Publiques » à l'IEP de Lyon et au Master « Développement industriel et évaluation de projets » à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- **Date et lieu** : 28 et 29 octobre 2010 à Lyon
- **Prix** : 600 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module B1. M'initier aux outils et à la méthodologie d'évaluation des politiques publiques et de projets

La conception de l'évaluation fait l'objet d'âpres débats car la définition peut différer selon les contextes institutionnels dans lesquels elle s'exerce. C'est **avant tout un mode de questionnement, une démarche d'analyse de l'action publique**. Elle s'attache à expliciter la mise en œuvre de l'action publique, sous ses différentes formes, et les relations entre les objectifs, les moyens et les résultats de cette action. C'est un outil de connaissances au service de l'action. L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à les améliorer.

La **pratique de l'évaluation demande des compétences spécifiques**, notamment pour analyser les effets de l'action publique et pour tenir compte des attentes des acteurs sociaux, toujours plurielles, voire contradictoires. Sans maîtriser l'ensemble des dimensions de l'évaluation, les services des administrations publiques doivent ainsi disposer d'une bonne connaissance de l'évaluation, afin d'être en mesure :

- de **participer à la rédaction du cahier des charges** d'une évaluation,
- de **prendre part ou gérer la conduite d'une évaluation**,
- d'être en mesure **d'élaborer des outils de suivi de projets ou programmes** dès la conception d'un projet ou programme, afin de faciliter son pilotage et son évaluation,
- de **réaliser des évaluations en direct de projets et/ou programmes**.

Objectifs

- Rédiger le cahier des charges d'une évaluation
- Déterminer les questions évaluatives et préciser les critères de jugement
- Prendre part ou gérer la conduite d'une évaluation externe ou interne
- Définir les méthodes, les outils et les moyens nécessaires
- Concevoir un dispositif de suivi - d'évaluation en amont de la mise en œuvre d'un projet ou politique (définition d'indicateurs...)
- Mieux communiquer et valoriser les actions menées

Programme

- **Première journée** : Notions essentielles et l'évaluation en pratique
 - Les différents types d'évaluation
 - La logique d'intervention
 - Le référentiel (critères, champs, etc.)
 - Les différentes étapes de l'évaluation
 - Le rôle des acteurs et la composition des instances
 - L'élaboration du cahier des charges
- **Seconde journée** : La conduite d'évaluation
 - Les critères de jugement et les indicateurs
 - La « boîte à outils » de l'évaluation
 - L'après et l'avant évaluation
 - La synthèse et la diffusion de l'évaluation
 - Enchaînement logique et pratique entre évaluation et suivi

Pour qui ?

Élus, cadres et responsables de services (Etat, Collectivités territoriales et Etablissements publics)

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Nicolas SUBILEAU – Consultant Pluricité et enseignant au Master « Suivi et Evaluation des Politiques Publiques » à l'IEP de Lyon et au Master « Développement industriel et évaluation de projets » à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- **Date et lieu** : 18 et 19 octobre 2010 à Lyon
- **Prix** : 650 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module B2. « Ecouter » mon environnement grâce aux techniques d'enquête

Les facteurs intervenant sur les effets et impacts d'une politique sont innombrables, enchevêtrés et animés par un mouvement perpétuel. Dans ce contexte, la visibilité des effets d'une intervention publique sur son environnement est une nécessité absolue pour conforter un pilotage affirmé et pérenne. Dans cette démarche, la **réalisation d'enquêtes constitue l'outil par excellence d'écoute large des acteurs d'un territoire.**

Ce module de formation développe une approche générale d'écoute par les pouvoirs publics de son environnement, en se basant notamment sur le concept de l'Entreprise Feedback Management (EFM). Ce cadre général sera approfondi par un regard appuyé sur la variété d'outils au service de cette écoute :

- Enquête sociale et écoute habitant
- Enquête de satisfaction
- Enquête de notoriété, et de perception
- Enquêtes d'évaluation et d'étude d'impact
- Baromètres, sondages, etc.

Dans la pratique, les professionnels ont développé une grande variété de pratiques d'enquêtes. Nous nous familiariserons avec les pratiques les plus courantes, en détaillant leurs modalités, avantages et inconvénients : enquête téléphonique, enquête par internet, porte-à-porte, réunions de groupe, etc.

Objectifs

- Ouvrir l'institution à son environnement, par une pratique d'écoute régulière et attentive
- Acquérir une large connaissance de la diversité des méthodes d'enquêtes existantes
- Apporter une expertise ciblée sur quelques aspects de méthodes essentielles : l'échantillon représentatif, les biais de collectes, la rédaction du questionnaire, la mesure de la satisfaction/notoriété, etc.
- Etre en capacité d'estimer la pertinence d'une enquête : quand la lancer ? auprès de qui ? comment la valoriser ? etc.

Programme

Mettre votre institution en position d'écoute

- Le champ de l'observation, les acteurs à écouter, l'origine des signaux faibles pour anticiper
- Les pré-requis
- Choisir le bon moment pour lancer une enquête, définir le mode de pilotage

Connaissance des pratiques d'enquête

- Les différentes finalités de l'enquête : découvrir, comprendre, mesurer, anticiper
- Avantages et inconvénients des méthodes de collectes : réunions de groupe, Internet, téléphonique, à domicile ou dans la rue, etc.

Commander et piloter une enquête

- Concevoir le cahier des charges d'une enquête et définir les étapes de l'enquête
- Mobiliser les concepts de l'enquête pour choisir la méthode adéquate et valider le questionnaire
- Piloter l'étude, estimer sa qualité et communiquer sur ses résultats

Pour qui ?

Élus, cadres et responsables de services (Etat, Collectivités territoriales et établissements publics).

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Alix de SAINT-ALBIN – Responsable de SYNOPTIC Conseil et enseignant à l'université Lyon 2 dans le Master « Méthodes quantitatives pour l'expertise et la décision économique »
- **Date et lieu** : 14 et 15 octobre 2010 à Lyon
- **Prix** : 650 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module B3. Evaluer et valoriser l'utilité sociale de ma structure d'économie sociale et solidaire

Ces dernières années, le cadre juridique de mise en œuvre des politiques publiques, dans lesquelles s'inscrivent toutes les associations bénéficiant de fonds publics, a fortement évolué. On observe une **exigence accrue de lisibilité des actions financées**, de traçabilité des fonds versés et d'évaluation de la plus-value réellement apportée par les financements. Cette demande est d'autant plus forte que les financements publics ou privés obtenus, seront moins à l'avenir le fruit d'une demande directe des structures, que le résultat d'une réponse pertinente à une commande publique ou privée, présentée sous forme d'appel d'offres ou d'appels à projets.

Les structures associatives se trouvent parfois démunies devant ce qu'elles perçoivent comme un manque de reconnaissance de la qualité de leur action, quand ce sont simplement les règles d'attribution de fonds publics qui ont changées et s'appliquent progressivement sur l'ensemble du territoire.

Les associations souhaitent que leur projet soit considéré dans son entier. Il leur appartient pour cela de **faire davantage connaître** et de **mieux expliquer leur projet**. Cette problématique illustre la nécessité de **mettre en place des outils prenant en compte des dimensions traditionnellement peu présentes dans les instruments d'audit des structures**. Il s'agit non seulement de mettre en lumière les richesses matérielles et immatérielles créées par ces structures, mais aussi les retombées positives de leur fonctionnement, en terme d'utilité sociale.

Objectifs

- Assoir les enjeux du dialogue de gestion avec ses partenaires financeurs
- Renforcer la cohérence du projet associatif, mieux articuler les finalités, les objectifs et les actions de l'association
- Améliorer la communication en valorisant les spécificités de votre association et en affichant plus clairement ses objectifs
- Elaborer avec vos partenaires des critères d'évaluation correspondant à vos objectifs réciproques
- Dépasser le « simple » positionnement d'opérateur pour aller vers des projets négociés
- Sécuriser les concours financiers des pouvoirs publics
- Dépasser la simple démarche classique de contrôle de régularité pour mettre en place une véritable démarche d'évaluation

Programme

- **Première journée** : Les fondamentaux
 - Elaboration et définition d'un projet ou d'une action
 - Les dimensions reconnues de l'utilité sociale
 - Formulation et co-construction d'un partenariat avec les pouvoirs publics
 - Formalisation opérationnelle du partenariat pouvoirs publics et association
- **Seconde journée** : Zoom sur des points-clés de la formalisation du partenariat
 - Déclinaison des objectifs, des moyens et des modes de pilotage
 - Pilotage, suivi et évaluation d'une convention, projet et/ou d'un contrat

Pour qui ?

Responsables associatifs ou de réseaux associatifs : direction, bureau, conseil d'administration

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Paul GARCIA – Directeur du cabinet Pluricité et enseignant au Collège Coopératif Rhône-Alpes (Master 2 – Module Evaluation de politiques et de projet) et à l'université Paris-Marne La Vallée (Master 2 – Module Diagnostic Organisationnel)
- **Date et lieu** : 18 et 19 novembre 2010 à Lyon
- **Prix** : 600 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module C1. Mobiliser les clauses sociales dans mes marchés publics

Depuis leur inscription en 2004 dans le code des marchés publics, **la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics est pleinement sécurisée** : leur objectif est de créer, à travers les marchés, toutes les conditions pour permettre aux publics en difficulté du territoire, d'accéder à de la qualification et à des emplois durables et de qualité. Les clauses sont un des moyens de mise en œuvre d'une démarche de développement durable.

La mise en œuvre des clauses sociales se développe largement, entraînée pour une part par les programmes de travaux pilotés par l'ANRU, dont le règlement général stipule qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la charte nationale d'insertion. Au-delà de la charte de l'ANRU, il est désormais possible pour les maîtres d'ouvrage, quels qu'ils soient et quel que soit le domaine d'activité concerné (BTP, services, restauration collective...), d'inscrire dans leur marché, comme condition d'exécution ou comme objet même du marché, l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Si le cadre légal de mise en œuvre des clauses est facilitateur aujourd'hui, **il reste que, lancer une procédure de clauses, apparaît souvent dans un premier temps, comme une démarche complexe, qui suscite scepticisme, inquiétude et questionnements de la part des services de la collectivité** : ne risque-t-on pas de voir son marché être infructueux si on y inscrit une clause sociale ? La technicité du marché est-elle adaptée à l'intégration d'une clause ? A quelles conditions sommes-nous sûrs d'agir dans la légalité ? Peut-on lier clauses sociales et clauses environnementales ? Par où commencer ? etc.

Objectifs

- Maîtriser le cadre légal de mise en œuvre des clauses sociales et leurs incidences pratiques
- S'approprier un mode opératoire adapté à sa collectivité par une analyse de pratiques sur d'autres territoires
- Identifier et lever les freins à la mise en œuvre de clauses sociales dans ses marchés
- Maîtriser l'essentiel de la procédure de mise en œuvre d'une clause sociale, de la préparation de l'appel d'offres à la mise en œuvre opérationnelle de la clause
- Identifier des connexions possibles entre la mise en œuvre de clauses sociales et de clauses environnementales

Programme

- Première journée : Les fondamentaux
 - Présentation du cadre légal de mise en œuvre des clauses sociales (Art. 14, 30, 53, 30)
 - Etudes de pratiques : articles mobilisés, types de marchés, réussites et difficultés rencontrées
 - Analyse des principaux freins à la mise en œuvre des clauses
- Seconde journée : Mettre en œuvre une clause sociale sur ma collectivité
 - Analyse des pratiques locales, des intérêts et freins pour lancer une clause sociale localement
 - Identifier un premier marché public possible pour expérimenter la clause
 - Construire la procédure (points clefs et points de vigilance) de mise en œuvre d'une clause dans le marché
 - Etudier les passerelles possibles entre clauses sociales et environnementales

Pour qui ?

Élus, cadres et responsables de services (Commande Publique, Travaux, Développement Economique et Emploi,...) de Collectivités territoriales et Etablissements publics.

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Paul GARCIA – Directeur du cabinet Pluricité et enseignant au Collège Coopératif Rhône-Alpes (Master 2 – Module Evaluation de politiques et de projet) et à l'université Paris-Marne La Vallée (Master 2 – Module Diagnostic Organisationnel)
- **Date et lieu** : 7 et 8 octobre 2010 à Lyon
- **Prix** : 650 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module C2. Intégrer des personnes en insertion dans ma collectivité

La mobilisation de contrats aidés (CAE) par les collectivités locales répond à une **double logique** : **créer des passerelles** (à travers l'acquisition de compétences transférables dans le secteur privé) pour les personnes en difficultés d'insertion et **bénéficier d'une main-d'œuvre temporaire** pour compléter les effectifs des services et améliorer la qualité des prestations offertes aux habitants et bénéficiaires.

Dans le cadre du plan de relance ou non, certaines collectivités ont décidé de se mobiliser sur ces mesures, et parallèlement, de mener des démarches d'accompagnement de proximité et de qualité, en parrainant les demandeurs d'emploi intégrés, pour aider les personnes à se projeter dans leur devenir professionnel, pour leur faire profiter de leur réseau, pour anticiper les fins de contrat, etc. Pluricité a accompagné un grand nombre de ces démarches, en formant les élus et mobilisant les techniciens, pour faire de ces contrats, de véritables tremplins pour l'emploi pérenne. Pluricité **a pu mesurer tout l'intérêt de structurer et d'organiser en amont les démarches d'intégration de personnes en difficulté** : élaboration des objectifs, échanges sur les représentations, définition du rôle des tuteurs et des parrains, remobilisation d'équipe municipale, connaissance intergénérationnelle, etc. **Néanmoins, cette démarche nécessite d'être mise en place de manière prudente et structurée.**

Objectifs

- Appréhender la notion de personnes en difficultés d'accès à l'emploi, échanger sur les représentations des services
- Cerner le rôle d'un contrat aidé dans le parcours d'insertion, mettre en œuvre de manière opérationnelle ces contrats : les droits et devoirs de la collectivité
- Situer la place du tuteur et du parrain dans l'action, définir les objectifs, les périodes clés, les rythmes de rencontres
- Préparer l'arrivée, accueillir, assurer le suivi, mesurer les acquis
- Organiser une action de parrainage des élus, définir les contours et limites du rôle des parrains
- Aborder les erreurs / pièges à éviter
- Construire opérationnellement l'action de parrainage pour la rendre structurée et efficace

Programme

- Matinée :
 - Notions clés sur les contrats aidés
 - Le public en insertion : mythes et réalités
 - La stratégie de recrutement des contrats aidés
 - Les conditions de succès des contrats
 - Définir les périodes clés des contrats
- Après-midi :
 - Le rôle et la place du tuteur et du parrain
 - Mises en situation de configurations parrain-tuteur-filleul
 - Les règles de base côté parrain et filleul
 - Suivre, piloter et évaluer la démarche

Pour qui ?

Élus, cadres et responsables de services de Collectivités territoriales et Etablissements publics

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Pierre GROUSSON - Consultant en évaluation des politiques publiques et en accompagnement stratégique d'acteurs associatifs et enseignant sur la Politique de la Ville et d'Histoire de l'Economie Sociale à l'IRUP de Saint-Etienne
- **Date et lieu** : 25 octobre 2010 à Lyon
- **Prix** : 350 € H.T.
- **Forfait repas** : 20 € H.T.
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Module C3. Répondre à un appel d'offres ou un appel à projets

Le cadre juridique de mise en œuvre des politiques publiques, dans lesquelles s'inscrivent les associations bénéficiant de fonds publics, a récemment évolué, avec notamment :

- L'entrée en vigueur de la LOLF, qui fait passer l'administration et les structures financées d'une culture de moyens, avec à la clef une logique de contrôle, à une culture d'objectifs et de résultats induisant une démarche d'évaluation,
- La promulgation du nouveau code des marchés publics (article 30 notamment),
- Le recours important à des financements européens (et notamment les fonds sociaux européens, depuis plus de 10 ans), qui amplifie encore cette exigence de lisibilité, de performance et d'évaluation des actions soutenues.

Cette exigence de lisibilité des actions financées, de traçabilité des fonds versés et de la plus-value réellement apportée par ces financements, est d'autant plus forte que les financements publics ou privés obtenus, seront à l'avenir moins le fruit d'une demande directe des structures, que le résultat d'une réponse pertinente à une commande publique ou privée, présentée sous forme d'appel d'offres ou d'appels à projets.

Objectifs

- Comprendre et intégrer les évolutions de l'environnement institutionnel, et concurrentiel
- Trouver sa place et les financements nécessaires à la conduite de son action
- Optimiser la capacité à communiquer sur ses actions, sur ses points forts
- Structurer une démarche de veille sur les appels d'offres et appels à projets liés à son domaine d'intervention, avec une vérification régulière de l'adéquation de son offre (capacité d'analyse, compétences...) à la demande publique
- Savoir formuler un projet ou une offre en réponse à un appel d'offre ou un appel à projet
- Identifier les éléments concrets (outils, moyens...) à réunir pour augmenter les taux de réussite aux appels d'offre

Programme

- Première journée :
 - Les évolutions de l'environnement institutionnel (poursuite de la décentralisation, LOLF...)
 - L'esprit et les modalités opérationnelles des appels à projets
 - Réalisation en séance d'une « étude de marché » des financeurs publics et privés
 - Étude de cas sur plusieurs appels à projets
- Seconde journée :
 - Construction de la note méthodologique : principes de rédaction, éléments de réponse attendus à minima, analyse des termes employés
 - Cas pratiques de lecture d'appels à projets et de réponses à construire
 - Présentation des principes d'une démarche de suivi – évaluation (critères-indicateurs) et du rapport d'activité annuel

Pour qui ?

Responsables associatifs ou de réseaux associatifs : direction, bureau, conseil d'administration, chargés de mission, chargés de développement...

Renseignements pratiques

- **Intervenant** : Pierre GROUSSON - Consultant en évaluation des politiques publiques et en accompagnement stratégique d'acteurs associatifs et enseignant sur la Politique de la Ville et d'Histoire de l'Economie Sociale à l'IRUP de Saint-Etienne
- **Date et lieu** : 15 et 16 novembre 2010 à Lyon
- **Prix** : 600 € H.T. les deux jours de formation
- **Forfait repas** : 40 € H.T. les deux jours de formation
- **Contact** (information et inscription) : Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Les formations sur mesure

Pluricité met en place **des formations à la carte** en s'appuyant sur ses thématiques d'intervention (évaluation, conception de projet/politique, management de projet, étude de faisabilité, clauses sociales.....).

Elles sont conçues **pour répondre aux besoins et aux objectifs particuliers des organismes associatifs, des collectivités territoriales et des partenaires étrangers.**

Quelques formations sur mesure mises en place récemment :

- Formation des élus du Conseil Général 44 à l'évaluation de politiques publiques (2010)
- Accompagnement du service Evaluation-Prospective de l'Agefiph à la définition de la démarche d'évaluation du plan de soutien (2009-2010).
- Formations à l'évaluation des agents du ministère des Affaires étrangères et européennes pour les années 2008 et 2009
- Formation – action d'un collectif d'associations « Répondre à un appel à projet » pour le compte du DLA 13 & 84 (2008).
- Cycle de formations sur l'évaluation des politiques publiques à destination des services « Développement durable » et « Action culturelle » du Conseil Général 88 (2008)
- Accompagnement pour mener l'auto-évaluation dans les établissements médico-sociaux en conformité avec la loi 2002-2 pour la Fédération des Associations pour l'insertion sociale des personnes porteuses d'une Trisomie 21 (2006-2008)
- Déployer des méthodes et outils de suivi et d'évaluation adéquats et participatifs des projets (Pays de Bourgogne, 2006-2007; Thonon-les-Bains, 2006; Communautés de Communes de l'Auxerrois, 2005)
- Définir et sélectionner des indicateurs d'évaluation (Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, 2008)

La formation sur mesure – mode d'emploi :

La démarche pour la mise en place d'une formation sur mesure se déroule en cinq étapes.

- Première étape : l'échange. Celui-ci détermine les objectifs et le type de formation souhaitée.
- Seconde étape : Pluricité désigne le(s) intervenant(s) le(s) plus apte(s) à répondre à la demande.
- Troisième étape : l'organisme demandeur fournit un cahier des charges précisant le nombre de participants, la durée, le lieu de formation, les dates, le contenu général...
- Quatrième étape : le devis. Ce dernier est établi après analyse des besoins, et propose un contenu pédagogique ainsi qu'un calendrier.
- Enfin, cinquième étape : la convention entre Pluricité et son partenaire.

Les avantages de la formation sur mesure :

Le « sur mesure » permet tout particulièrement :

- de répondre aux demandes les plus pointues d'une même collectivité, d'une association, d'un territoire,
- d'intervenir au plus près des connaissances et de la pratique des participants, de renforcer la communication entre membres d'une équipe ou collaborateurs d'une même structure.

Pluricité peut également proposer des interventions sur des thèmes comme la lutte contre la précarité et les discriminations, la politique de la ville, le développement social des territoires, les politiques éducatives, les programmes européens, les clauses sociales, la méthodologie de projet, le diagnostic et l'évaluation dans le cadre de séminaires ou de rencontres.

Contacts :

Angélique TUDOUX ou Nicolas SUBILEAU par téléphone au 04 78 28 15 00 ou par courriel formation@pluricite.fr.

Bulletin d'inscription

Afin de valider l'inscription, ce bulletin individuel est à retourner dûment complété et signé à PLURICITE, 1, cours de Verdun- Gensoul 69002 LYON, accompagné du règlement.

■ FORMATION

Titre du séminaire choisi :

Date(s) : Lieu :

■ ENTREPRISE OU ORGANISME DU PARTICIPANT

N° de Siret (à remplir impérativement) : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| Privé Public Associatif

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays : Téléphone :

Code APE/NAF : |_|_|_|_| Effectif de l'établissement :

ETABLISSEMENT A FACTURER (si différent) : Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

■ PARTICIPANT

Mme Mlle M. Nom : Prénom :

Adresse de convocation (si différente de l'établissement) :

Code Postal : Ville : Pays : Téléphone :

E-mail : Fax :

Fonction : Service :

■ RESPONSABLE FORMATION

Mme Mlle M. Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays : Téléphone :

E-mail : Fax :

PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION (si différente) :

Mme Mlle M. Nom : Prénom :

Fonction : Service :

E-mail : Téléphone :

■ CACHET DE L'ENTREPRISE

■ SIGNATURE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date :

Signature

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées au verso.
Pour toute question concernant cette inscription, contacter l'assistant de formation du séminaire choisi.

Conditions générales de vente

1) INSCRIPTION :

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par PLURICITE :

- d'un bulletin d'inscription dûment complété et signé (et d'une lettre valant commande pour les organismes concernés).
- du règlement des frais de formation (excepté pour les administrations, qui conformément aux règles établies par la comptabilité publique acquittent leur facture « après service fait »).

Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, PLURICITE se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que PLURICITE s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

2) TARIFS :

Les tarifs, indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant, ainsi que les frais de repas si spécifiés sur le programme.

3) MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de PLURICITE

- par virement direct, en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise, à l'ordre de PLURICITE, CE RHONE ALPES - 2 place Ampère - 69002 LYON, Code Banque : 13825 - Code guichet : 00200 - N° de compte : 08001559100 - Clé RIB : 27.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4) ADMINISTRATION :

Dès l'inscription validée, PLURICITE adresse :

- une lettre de confirmation au responsable formation.
- une lettre de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation.

Dès la formation réalisée, PLURICITE adresse :

- une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 82 69 10377 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes) adressée à l'établissement financeur.
- une attestation de présence adressée à l'établissement financeur.

Toute entreprise domiciliée au sein de la Communauté Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facturation puisse être établie.

5) ORGANISME FINANCEUR :

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme.
- de faire la demande de prise en charge avant la formation.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à PLURICITE avant le 1^{er} jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.

D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.) le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

6) CONDITIONS D'ANNULATION :

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation.

- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins de formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).

- Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le 1^{er} jour de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 100 euros pour frais de dossier.

- Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, PLURICITE facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de formation.

- A partir du 1^{er} jour de formation (séminaire, cycle, etc.), la totalité des frais de formation seront retenus et facturés.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

7) INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange avec d'autres sociétés.

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-dessus.

PLURICITÉ

Siège social : 1 cours de Verdun-Gensoul 69002 Lyon
Tél : 04 78 28 15 00 / Fax : 04 78 28 17 56- www.pluricite.fr
Sarl au capital de 150 000 euros – 479 182 172 RCS Lyon – NF 7490B
N° d'organisme de formation : 82 69 10377 69

